Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 9 (1871)

Heft: 23

Artikel: Lausanne, le 10 juin 1871

Autor: L.M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-181375

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

pour la Suisse: un an, 4 fr; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger: le port en sus.

On peut s'abouner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; —ou en s'adressan par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 10 juin 1871.

Un charmant banquet d'inauguration réunissait, jeudi 1er juin, les actionnaires du casino-théâtre et quelques invités. La belle et grande salle du restaurant était modestement décorée de festons de verdure, de quelques attributs de l'art dramatique et de l'art musical. Au fond, on lisait ce quatrain, sur lequel, dans un discours très applaudi, M. le président du Comité attira spirituellement l'attention des actionnaires:

Aux plaisirs du prochain consacrez vos largesses; Du vrai bonheur, c'est là tout le secret: Des actions!... pas de vaines promesses; Du dévouement et jamais d'intérêt!

Rien de bruyant, rien d'étourdissant dans cette simple et fraternelle réunion; une gaîté sereine et soutenue; des toasts empreints de vrai patriotisme et exprimant tous le vœu de voir l'œuvre se maintenir à la hauteur où son début l'a placée.

D'après le désir de plusieurs convives, nous publions ici ces quelques couplets composés pour la circonstance.

LE QUARTIER DE GEORGETTE

Comme il est beau le quartier de Georgette, Et, de gaîté, comme il est ravissant! On le dirait changé sous la baguette D'un magicien au prestige puissant. En cet endroit, — ceci n'est point un rêve, — On cultivait un vaste potager, Où prospéraient le choux-fleur et la fève, Et le bétail paissait dans le verger.

Oh! que le sort a d'étranges caprices, Nul n'en prévoit les bizarres détours: Au potager, tout fier de ses prémices, L'art apparut en de flatteurs atours; Il proscrivit cardons, choux, betteraves, Aucun légume, aucun fruit ne resta; Et puis des voix touchantes et suaves Vinrent ici chanter la *Traviata*.

On descendait en ces riants parages
Par un chemin alors peu fréquenté;
Et, vers le soir, d'épais et noirs ombrages
Y répandaient profonde obscurité;
Puis, au contour, — mais je devrais me taire. —
Une fontaine au doux gazouillement
Versait une eau parfois un peu légère,
Que quelques-uns buvaient complaisamment.

Derrière Bourg, la longue promenade, Où tout Lausanne alla prendre le frais, Voit aujourd'hui d'un œil un peu maussade Notre avenue et ses nouveaux attraits; Au second plan, cruellement placée, On n'y voit plus que la bonne d'enfants, Qui, trop souvent, s'y trouve délaissée, Et, de là haut, fait la moue aux passants.

Le Casino s'attriste en sa vieillesse;
De Beau-Séjour pàlit le grand jardin,
Car, le voisin, tout brillant de jeunesse,
Veut les traiter d'un air par trop badin.
Mais, quand le soir ramène le silence,
Ces trois rivaux, tour à tour s'agaçant,
Tiennent, parfois, — sans se battre, je pense, —
Un dialogue assez intéressant.

- ∢ Il te sied bien, disait en sa colère
- A son cadet le bon vieux Casino,
- > Il te sied bien de narguer ma misère,
- > Jeune élégant, qui sort de ton berceau;
- » Achève au moins ta première toilette,
- » Laisse partir tes gypsiers, tes maçons;
- » Vante-toi seul: du quartier de Georgette
- » Nous n'avons pas à suivre les leçons. »
- « J'eus avant toi des faveurs méritées ;
- Mon Alcazar et mon beau restaurant,
 Mes frais bosquets, mes glaces réputées
- Deurent jadis un succès enivrant.
- » N'ai-je pas eu ma scène, mes actrices,
- » Mes grands concerts, où Lausanne accourait?....
- > Et tes flatteurs, tes fidèles complices,
- » Avec orgueil, chez moi, se restauraient. »

Puis, Beau-Séjour, prenant part à la joûte, Applaudit fort à de tels arguments. D'un air hautain, d'un ton grave il ajoute:

- « J'offre, moi seul, de réels agréments!
- » Quoi! pense-t-on, qu'un casino-théâtre
- » Fera baisser ma réputation ?...
- » Un insensé, une tête folâtre
- » Peut seule avoir cette prétention. »
- « Qui luttera, dites-le moi, de grâce,
- » Avec ma salle ou s'offrent trois billards,
- > Et mes gazons, ma riante terrasse
- Où les mamans font jouer les moutards?...
 Et puis, mon stuc est un stuc véritable!
- » Le vôtre n'est qu'un affreux badigeon;
- » A Beau-Séjour, tout est grand, confortable,
- » Et sous mon toit coucha Napoléon!!! »
- « Glosez toujours, lancez votre libelle,
- » J'ai le succès, j'ai la vogue du jour,
- » Réplique alors le casino-modèle,
- » Car, ici-bas, de chacun vient le tour.
- > Contentez-vous de votre ancienne gloire,

- » Laissez passer cet aimable public
- » Quand, au théâtre, en foule il vient pour boire,
- » Avec bonheur, ma bière de Munich. >

Des trois rivaux la lutte est regrettable;
Pour l'apaiser faisons un noble effort;
Si leurs patrons étaient à cette table
Notre gaîté les remettrait d'accord.
A leur santé je propose de boire:
Il faut à tous une place au soleil,
Et pour chasser leur humeur un peu noire
Prescrivons-leur ce vin doux et vermeil.

L. M.

A B C du microscope.

IV

Avant de passer en revue les différents objets sur lesquels l'amateur peut diriger ses études, disons encore un mot sur la préparation elle-même.

Les verres sur lesquels vous placerez les objets doivent être aussi purs que possible, sans bulles d'air, ni rayures; il n'y a toutefois pas besoin de cristal, et le premier vitrier venu pourra vous découper des bandes de verre de 75 centimètres de longueur sur 25 de largeur. Au moyen d'une lime fine ou d'une meule vous adoucissez les angles tranchants de ces bandes de verre, puis vous les nettoyez pour l'usage.

Il faudra aussi vous procurer un certain nombre de verres de plus petite dimension, destinés à recouvrir les objets à l'étude. Ces petits verres n'ont pas encore de nom officiel, mais nous adopterons le mot très simple de *verrelets*, qui a été proposé par notre compatriote M. le prof. F. Forel.

Les verrelets doivent être aussi minces que possible; on en fabrique d'une épaisseur d'un dixième de millimètre, mais ils coûtent de 3 à 5 fr. le cent suivant leur dimension; si votre microscope n'a pas un fort grossissement, vous pouvez vous contenter de verrelets d'un millimètre d'épaisseur que vous ferez découper en petits carrés de 12 à 15 mm. de côté.

Certaines substances peuvent être préparées à sec, c'est-à-dire qu'on les place simplement entre le verre et le verrelet; puis on fixe ce dernier au verre en le garnissant d'un peu de cire à cacheter dissoute dans de l'esprit de vin.

D'autres objets doivent être imbibés d'un liquide qui les rende transparents comme la *glycérine* et le baume du Canada, etc., etc.

Pour les objets qui ne sont pas humides, la patte d'une mouche, par exemple, vous déposez sur le milieu du verre une goutte de baume du Canada, puis à l'aide d'une aiguille un peu fine enmanchée au bout d'un morceau de bois de la grosseur d'un crayon, vous faites entrer la patte de mouche dans le baume, et vous l'arrangez de manière à écarter les bulles d'air qui se seraient attachées à la patte; enfin vous placez le verrelet sur lequel vous appuyez modérément jusqu'à ce qu'il touche la patte de mouche. Le baume, se séchant lentement, pénètre peu à peu votre préparation et la rendra de plus en plus transparente.

Si le baume est trop épais, vous le délayez avec quelques gouttes d'essence de térébenthine rectifiée. Quand un objet est humide, une substance végétale, par exemple, au lieu de le baigner dans le baume, on doit employer la glycérine. Pour cela, vous devrez préparer sur le verre un cadre de cire à cacheter destiné à soutenir le verrelet et à enfermer la glycérine, et, tandis que la cire est encore molle, vous mettez sur le verre une goutte de glycérine, vous y placez

l'objet, et l'imbibez bien de glycérine au moyen d'un petit pinceau pour écarter les bulles d'air, puis vous ajoutez de la glycérine de manière à ce qu'il y en ait juste assez pour remplir votre cadre sans déborder, enfin vous placez votre verrelet sur le cadre et vous le comprimez pour qu'il adhère en plusieurs points.

Si malgré vos précautions la glycérine déborde, vous l'enlevez patiemment avec du papier buvard. En dernier lieu vous passez une ou deux couches de cire sur les bords du verrelet pour fermer complètement la préparation.

Les préparations achevées vous y collez une étiquette et vous les conservez dans des boîtes à rainures ou, ce qui vaut le mieux, dans des cartons particuliers.

Le corps des étudiants fut créé en 1692 par lettres-patentes du Sénat de Berne, puis il fut confirmé en 1700. Ses premiers actes couchés par écrit datent de 1720.

A l'origine, il ne se composait que des étudiants en théologie immatriculés, mais le 3 août 1720, les jeunes gens de l'auditoire d'éloquence furent introduits dans le corps et jouirent des mêmes droits que leurs aînés. C'est à l'occasion de ce changement de constitution que prend naissance le livre des protocoles.

En entrant dans le corps, chacun payait une finance qui était exigée de nouveau lorsqu'un étudiant passait d'un auditoire dans un autre. Chaque nouvel étudiant inscrivait son nom dans le registre matricule. Les externes, presque tous d'origine étrangère, pouvaient faire partie du corps en se soumettant aux mêmes conditions. Les contributions pécuniaires étaient destinées à alimenter la bibliothèque.

En 1806, l'académie subit quelques changements; des auditoires de droit et de médecine furent créés, ce dernier du moins sur le papier, et leurs élèves devaient entrer dans le corps comme les étudiants en théologie.

Le corps général était dirigé par le Sénat particulier. Le nombre des membres de celui-ci varia; diverses charges furent créées ou abolies; le mode des élections changeait aussi. Les titulaires des principales charges, tels que le Consul ou président, le Questeur ou caissier et d'autres étaient nommés par l'assemblée générale au Sénat général, les Assessores ou censeurs étaient nommés par le Sénat particulier ou bien par leurs volées, quelquefois même par l'Académie.

Ce Sénat avait des attributions assez essentielles. Il devait veiller au maintien de la discipline et des bonnes mœurs. Dans certains moments, d'autres priviléges lui furent conférés. Il jouissait du droit de contribuer à la nomination du sous-bibliothécaire de l'Académie et du bedeau. Il fut plus d'une fois appelé à fixer les vacances, à donner son préavis sur le mode d'appréciation des examens, etc.

En tout temps le Sénat eut la surveillance de la bibliothèque des étudiants. Il dirigeait les fonctions liturgiques des proposants, soit en nommant le